

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 7 septembre 2021, à 19 heures 30 à la Salle du Canton, 351, rue Saint-Louis, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Charles Martel,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Lambert, maire-suppléant, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 3 septembre 2021;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout à l'item affaires nouvelles :

- Élection/Vacance du poste de maire;
- Autorisation/Paiement des comptes à payer;

2021-09-253 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition de la conseillère madame Amélie Hinse, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2021 :

2021-09-254 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :

Madame Lysa-Pier Bolduc présente son rôle de travailleuse de rang au sein de l'organisme Au coeur des familles agricoles au Centre-du-Québec.

TRÉSORERIE :

2021-09-255 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus au 31 août 2021 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

021-09-256 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 91 638,07 \$ (dépôt direct des salaires) et de 258 303,18 \$ pour le mois d'août 2021 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - AOÛT 2021 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis au 31 août 2021 par le Service de l'urbanisme.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 août 2021.

MONSIEUR DIEGO SCALZO/LETTRE DE DÉMISSION :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission du maire, monsieur Diego Scalzo, effective à compter du 16 août 2021.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE BRAWER & FILS INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2021/23 soumise par madame Marianne Brauchi-Werren, vice-présidente de *Brawer & fils inc.* concernant l'immeuble situé au 78, rang 4 Est (lot 4 904 992 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 10 août 2021 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE BRAWER & FILS INC. : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas reçu de commentaires écrits relativement à cette demande;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 18 août 2021 et sur le site Internet de la Ville;

2021-09-257 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021/23 concernant la propriété de *Brawer & fils inc.* soit acceptée, et ce, conditionnellement à l'approbation par les propriétaires des immeubles situés à l'intérieur du rayon de 200 mètres afin de permettre :

- a) L'aménagement d'un chenil avec une distance de 70 mètres avec la maison la plus proche, contrairement aux 200 mètres prescrits à l'article 14.11.1;
- b) L'utilisation d'une partie de clôture déjà existante n'ayant pas le fini dans le haut de la clôture, vers l'intérieur, en forme d'Y d'au moins soixante (60) centimètres, contrairement à l'article 14.11.1;

Le tout contrairement aux dispositions de l'article 13.2.2 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR ALAIN BARTHELL :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2021/24 soumise par monsieur Alain Barthell concernant l'immeuble situé au 12, rue du Moulin (lot 4 905 897 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 10 août 2021 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas reçu de commentaires écrits relativement à cette demande;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 18 août 2021 et sur le site Internet de la Ville;

2021-09-258 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021/24 concernant la propriété de monsieur Alain Barthell soit acceptée afin de permettre l'installation d'une galerie avec des marches d'escalier à 1 mètre de l'emprise du terrain, contrairement aux 2 mètres prescrits à l'article 6.1 du Règlement de zonage numéro 270-2019 et que l'escalier soit dirigé vers le stationnement plutôt que vers la rue.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 119, RUE SAINT-LOUIS (MONSIEUR ANDREW GERMAIN) :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Andrew Germain a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 119, rue Saint-Louis, connu également comme le lot 6 374 545 au cadastre du Québec, afin de permettre le remplacement du garde-corps en bois par des poteaux d'aluminium et un garde en verre, du dessous du balcon en bois par un dessus en fibre de verre et de l'escalier de bois par un escalier en aluminium;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 275-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 10 août 2021;

2021-09-259 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise le remplacement du garde-corps en bois par des poteaux d'aluminium et un garde en verre, du dessous du balcon en bois par un dessus en fibre de verre et de l'escalier de bois par un escalier en aluminium, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2021-08-68CCU du 10 août 2021.

Adoptée.

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 21, RUE BRINDLE (9308-9936 QUÉBEC INC.) :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Olivier Jacques, président de 9308-9936 Québec inc. a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 21, rue Brindle, connu également comme le lot 6 448 043 au cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'une maison unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 275-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 10 août 2021;

2021-09-260 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la construction d'une maison unifamiliale, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2021-08-69CCU du 10 août 2021.

Adoptée.

RUE MÉTHOT/AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ARRÊTS :

2021-09-261 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

RUE MÉTHOT/AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ARRÊTS : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel à installer quatre (4) nouveaux panneaux d'arrêts au coin des rues Bergeron et Méthot et deux (2) nouveaux arrêts au coin des rues du Carillon et Méthot et en accepte le paiement au montant de 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

SCRUTIN MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2021/RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL :

2021-09-262 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la rémunération du personnel électoral pour le scrutin municipal du 7 novembre 2021, sera la suivante :

Présidente d'élection	3 465 \$
Secrétaire d'élection	2 705 \$
Scrutateur	
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	16,25 \$/heure
Secrétaire de bureau de vote	
Agent réviseur	14,65 \$/heure
Membre d'une commission de révision de la liste électorale	17,05 \$/heure
Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	13,00 \$/heure
Aide primo	15,15 \$/heure
Séance de formation	Selon le tarif horaire prévu pour le poste

Adoptée.

CAIN LAMARRE SENCRL/MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2022 :

2021-09-263 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet *Cain Lamarre SENCRL* de Sherbrooke à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation selon les termes de l'offre du 19 août 2021 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

CAIN LAMARRE SENCRL/MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2022 : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick mandate le cabinet *Cain Lamarre SENCRL* pour procéder au recouvrement de créances municipales impayées selon les termes de l'offre de services du 19 août 2021;

QUE la firme *Cain Lamarre SENCRL* soit mandatée pour représenter la Ville de Warwick à la cour municipale de Victoriaville.

Adoptée.

APPROPRIATION/SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ :

2021-09-264 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil affecte un montant de 5 000 \$ à la réserve pour l'assainissement des eaux usées, de 200 000 \$ à la réserve pour l'eau potable et de 150 000 \$ pour la construction du nouveau pavillon Baril.

Adoptée.

ENDROIT DÉSIGNÉ/SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 318 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit par résolution, fixer l'endroit sur le territoire de la municipalité où doivent se tenir les séances du conseil et le greffier doit donner un avis public de tout changement de l'endroit où se tiennent les séances;

2021-09-265 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans la mesure où le gouvernement du Québec continuera de prolonger l'état d'urgence sanitaire, les séances du conseil municipal auront lieu à la Salle du Canton au 351, rue Saint-Louis à Warwick ou en vidéoconférence Zoom afin de respecter les mesures sanitaires et la distanciation physique et un avis public devra être publié dans le journal *La Nouvelle Union* et sur le site Internet de la Ville de Warwick;

QUE lorsque l'état d'urgence sanitaire sera levé, les séances se tiendront au lieu ordinaire, soit au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Adoptée.

ADOPTION/POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL :

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les normes du travail (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

ADOPTION/POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a adopté une telle politique le 4 février 2019 par sa résolution numéro 2019-02-45 et qu'une mise à jour s'impose;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

2021-09-266 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 4 février 2019 par sa résolution numéro 2019-02-45;

QUE la Ville de Warwick adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et ayant pour but de :

- Développer une culture organisationnelle empreinte de respect;
- Prendre les moyens raisonnables pour prévenir et faire cesser toute forme de harcèlement, psychologique ou sexuel, d'incivilité ou de violence au travail;
- Préciser les rôles et les responsabilités de tous les membres de l'organisation en lien avec la présente politique;
- Gérer et faire cesser efficacement les comportements de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;
- Encourager les employés syndiqués ou non de la Ville de Warwick à dénoncer toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;
- Assurer le soutien approprié, dans la mesure où cela lui est possible, aux victimes de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail.

Adoptée.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE/AUTORISATION DE SIGNATURES :

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Diego Scalzo a remis sa lettre de démission le 16 août 2021 et dans la résolution numéro 2021-07-207 celui-ci était autorisé à signer la nouvelle convention collective au nom de la Ville de Warwick;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE/AUTORISATION DE SIGNATURES : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit nommer un autre élu pour signer ladite convention afin de remplacer Monsieur Scalzo;

CONSIDÉRANT QUE madame Amélie Hinse a fait partie du comité de négociation et est la conseillère responsable du dossier des relations de travail;

2021-09-267 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la conseillère, madame Amélie Hinse et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à signer la nouvelle convention collective 2021-2025 pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

RÉVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE/PERSONNEL CADRE :

CONSIDÉRANT QUE le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté par la Ville de Warwick afin d'effectuer une recherche de données comparatives des salaires auprès des villes comparables et de l'assister et la conseiller dans la révision de sa structure salariale dans une perspective de mise à jour de l'équité externe;

2021-09-268 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise les ajustements salariaux du personnel cadre selon la révision de la structure salariale du 24 août 2021 préparée par la FQM, le tout rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

AUTORISATION/ACHAT DE LUMINAIRES DEL POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

2021-09-269 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel soit autorisé à acheter quarante (40) oeils magiques et nouvelles têtes de lumières de rues DEL « Miniview 54W 3000K » chez J.C. Électrique de Warwick et en autorise le paiement au montant de 9 598 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce conseil autorise J.C. Électrique de Warwick à installer les lumières de rues et en accepte le paiement au montant estimatif de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

AUTORISATION/CONCEPTION DE L'OUVRAGE DE CAPTATION DE L'EAU DU RÉSERVOIR MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick s'est engagée à réaliser un ouvrage pour capter l'eau du réservoir municipal situé en amont des parcelles, propriétés de monsieur Camil Chabot, afin que l'eau du réservoir ne s'y déverse plus;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir contenant 2 millions de litre d'eau doit être vidé annuellement pour l'entretien ou une urgence, créant de l'érosion sur les parcelles cultivées ou en pâturage de Monsieur Chabot;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de captation de l'eau du réservoir devra avoir la capacité nécessaire pour le débit de pointe lors du déversement, sans causer d'érosion, ni de débordement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté le *Groupe Conseils Agro Bois-Francs* pour trouver une solution d'aménagement sécuritaire pour un investissement raisonnable, le tout présenté dans le rapport d'ingénieur daté du 29 juin 2021;

2021-09-270 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel à faire effectuer les travaux conformément au rapport préparé par le *Groupe Conseils Agro Bois-Francs* et en accepte le paiement au montant estimatif de 21 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE lesdits travaux seront effectués par les entrepreneurs ayant déposé une soumission conformément aux résolutions numéros 2021-04-107 et 2021-04-108 adoptées le 12 avril 2021.

Adoptée.

MANDAT/AUSCULTATION DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE :

2021-09-271 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel à faire effectuer le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites sanitaire et pluviale pour un montant n'excédant pas 15 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

AUTORISATION/REPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AIR SURPRESSÉ À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES :

2021-09-272 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel, à procéder en urgence aux travaux de remplacement de la conduite d'air surpressé à la station d'épuration des eaux usées pour un montant ne devant pas excéder 105 700 \$ taxes incluses;

QUE le coût de ces travaux sera payé à même la réserve en eaux usées et au surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

VILLE DE DRUMMONDVILLE/REGROUPEMENT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ANALYSES DE LABORATOIRE 2022, 2023 ET 2024 :

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes, la municipalité peut conclure avec d'autres municipalités une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville propose de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé pour les analyses de laboratoire concernant l'eau potable, les eaux et les neiges usées pour les années 2022, 2023 et 2024;

2021-09-273 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick confie à la Ville de Drummondville le mandat de préparer, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, les appels d'offres requis en vue des analyses de laboratoire concernant l'eau potable, les eaux et les neiges usées, relativement aux activités de la municipalité pour les années 2022, 2023 et 2024, et d'accepter les soumissions les plus avantageuses pour la Ville de Warwick, et ce, suivant les quantités déterminées par le directeur des travaux publics;

QUE dans le cadre de cet appel d'offre regroupé, la politique de gestion contractuelle de la Ville de Drummondville soit appliquée;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Drummondville.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

SUSPENSION/POMPIER VOLONTAIRE :

CONSIDÉRANT QUE le pompier matricule numéro 017 a eu un comportement inadéquat qui ne saurait être toléré par la Ville de Warwick;

2021-09-274 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le pompier matricule numéro 017, soit suspendu de ses fonctions sans solde pour une période de dix (10) jours, à savoir du 7 septembre au 17 septembre 2021 inclusivement pour les motifs précisés dans une lettre qui sera remise à l'employé.

Adoptée.

SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES/AUTORISATION D'ACTIVITÉS AU PARC YVON-PARÉ :

2021-09-275 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du Service incendie, monsieur Mathieu Grenier, à organiser des activités au parc Yvon-Paré dans le cadre de la semaine de prévention le 8 octobre prochain;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES/AUTORISATION D'ACTIVITÉS AU PARC YVON-PARÉ : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise la vente et/ou la consommation de boissons alcoolisées lors de cette activité et une copie du permis d'alcool délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* devra être remise à la Ville de Warwick.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS/RENOUVELLEMENT ENTENTE PISCINE :

2021-09-276 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler l'entente pour l'utilisation de la piscine et du gymnase de l'école secondaire Monique-Proulx avec le *Centre de services scolaire des Bois-Francs*, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026, le tout conformément au protocole d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Warwick s'engage à verser au *Centre de services scolaire des Bois-Francs* un montant de 70 515 \$ pour l'année 2022, 70 865 \$ pour 2023, 71 220 \$ pour 2024, 71 575 \$ pour 2025 et 71 935 \$ pour l'année 2026 auquel s'ajouteront les taxes applicables;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

TRAIL PRO-FORMA/AUTORISATION DE PASSAGE ET PRÊT DE MATÉRIEL :

2021-09-277 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter neuf (9) chandelles de signalisation, deux (2) vestes de signaleurs, deux (2) arrêts « à main » et vingt (20) cônes orange pour l'événement de *Trail Pro-Forma*, du 26 septembre 2021 et autorise le passage sur la nouvelle piste cyclable pour se rendre à Gleason.

Adoptée.

GLEASON EN COULEURS/PRÊT DE MATÉRIEL :

2021-09-278 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter un maximum de vingt-quatre (24) barrières de foule à *Gleason* de Tingwick pour une période de quatre (4) semaines, soit durant leur événement de *Gleason en couleurs* ayant lieu du 20 septembre au 15 octobre 2021.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES ÂNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE DE PARTENARIAT :

2021-09-279 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'une contribution de 50 \$ à la *Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska* pour leur activité de la *Journée internationale des personnes âgées 2020* qui se tiendra le 30 septembre prochain à Victoriaville.

Adoptée.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/CONGRÈS ANNUEL :

2021-09-280 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les conseillers messieurs Pascal Lambert et Étienne Bergeron soient autorisés à participer aux assises annuelles de la *Fédération québécoise des municipalités* du 30 septembre au 2 octobre 2021 à Québec;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 685 \$ par personne plus les taxes applicables, le remboursement des frais d'hébergement pour un montant n'excédant pas 1 500 \$ plus les taxes applicables, les repas et les déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2021-09-281 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 9 août au 3 septembre 2021 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2021-09-282 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois, appuyée par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 329-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

ADOPTION/RÉSOLUTION NUMÉRO 08 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2021-09-283 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse, appuyée par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

**ADOPTION/RÉSOLUTION NUMÉRO 08 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019
RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) : (SUITE)**

QUE le conseil municipal adopte la Résolution numéro 08 du Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Adoptée.

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2021 ÉDICTANT LA
TARIFICATION RELATIVE AUX LICENCES ET AUTRES FRAIS RELIÉS À LA GARDE
ET AU CONTRÔLE DES ANIMAUX :**

2021-09-284 Je, soussignée, madame Noëlla Comtois conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement édictant la tarification relative aux licences et autres frais reliés à la garde et au contrôle des animaux.

Noëlla Comtois

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2021 ÉDICTANT LES
RÈGLES APPLICABLES AUX AIRES D'EXERCICES CANINS MUNICIPALES :**

2021-09-285 Je, soussignée, madame Amélie Hinse conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement édictant les règles applicables aux aires d'exercices canins municipales.

Amélie Hinse

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2021 DÉCRÉTANT LES
NORMES ET CONDITIONS MINIMALES DE GARDE DE POULES DOMESTIQUES :**

2021-09-286 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement décrétant les normes et conditions minimales de garde de poules domestiques.

Étienne Bergeron

AFFAIRES NOUVELLES :

ÉLECTION/VACANCE DU POSTE DE MAIRE :

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2021, la Ville de Warwick a reçu la lettre de démission de monsieur Diego Scalzo à titre de maire, effective à compter du 16 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), lorsque la vacance du poste de maire est considérée dans les douze (12) mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le conseil n'a pas décrété qu'elle doit être comblée par une élection partielle, les conseillers doivent dans les trente (30) jours de l'avis de la vacance, élire l'un d'entre eux à ce poste;

CONSIDÉRANT QU'un scrutin secret a été tenu par la secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, lors de la séance du conseil et a proclamé élue madame Noëlla Comtois, étant la personne qui a obtenu le plus grand nombre de votes;

2021-09-287 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Noëlla Comtois soit proclamée mairesse de la Ville de Warwick jusqu'à l'élection générale du 7 novembre 2021;

QUE monsieur Pascal Lambert, maire suppléant de la Ville de Warwick soit nommé substitut à la mairesse, madame Noëlla Comtois, lors des séances du conseil de la MRC d'Arthabaska, et ce, jusqu'au 15 novembre 2021;

QUE la mairesse, madame Noëlla Comtois, le conseiller, monsieur Pascal Lambert, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Warwick, les chèques et toutes autres pièces justificatives qui sont ou peuvent être requises à la *Caisse Desjardins des Bois-Francs*;

QUE seulement deux (2) des quatre (4) signatures soient requises, soit celles du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou de leur remplaçant respectif.

Adoptée.

AUTORISATION/PAIEMENT DES COMPTES À PAYER :

2021-09-288 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement des comptes à payer pour le *Parc Marie-Victorin* de Kingsey Falls concernant l'achat des annuelles pour l'année 2021 totalisant la somme de 15 807,86 \$ taxes incluses.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Madame Maryse Bergeron pose une question sur le projet de règlement numéro 329-2021 modifiant le Règlement de zonage 270-2019.

Madame Céline Dumas demande si les citoyens du 5^e rang seront informés à l'avance relativement aux travaux de pavage qui seront effectués prochainement.

Monsieur Marc Provencher pose des questions relatives au processus de modification au règlement de zonage.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2021-09-289 À vingt heures vingt-six minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Noëlla Comtois, mairesse
Présidente

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Pascal Lambert maire suppléant, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Pascal Lambert, maire suppléant
Président*